



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

AT/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2012
2. Examen des documents européens suivants:

COM(2011) 814 : Proposition de REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL relatif à la mise en place et l'exploitation des systèmes européens de radionavigation par satellite

- Rapporteur : M. Marcel Oberweis

Le dossier relève du contrôle du principe de subsidiarité. Le délai des huit semaines a débuté le 13 décembre 2011 et expirera le 7 février 2012.

COM(2011) 831 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS concernant le programme européen de surveillance de la Terre (GMES) et sa mise en œuvre (à partir de 2014)

- Rapporteur : M. Marcel Oberweis

Le dossier ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité.

COM(2011) 777 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS -Programme de travail de la Commission pour l'année 2012

Réaliser le renouveau européen

- Rapporteur : M. Marcel Oberweis

3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, Mme Anne Basseur, M. Jean Colombera, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Roger Negri, remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marcel Oberweis, M. Serge Wilmes

M. Pierre Decker, M. Marc Serres, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Claudia Dall'Agnol

*

Présidence : M. Marcel Oberweis, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2012

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté.

2. Examen des documents européens

- **COM(2011) 814 : Proposition de REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL relatif à la mise en place et l'exploitation des systèmes européens de radionavigation par satellite**

- Rapporteur : M. Marcel Oberweis

Le dossier relève du contrôle du principe de subsidiarité. Le délai des huit semaines a débuté le 13 décembre 2011 et expirera le 7 février 2012.

- Résumé du document

Deux problèmes essentiels empêchent la progression dans la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite:

1) Le système mis en place dans le cadre du programme Galileo ne sera pas pleinement opérationnel et ne fournira pas de façon indépendante les cinq services en 2013 comme prévu. Depuis sa phase de développement, le programme Galileo a connu des dépassements de frais et des retards dans la livraison du système, dont les effets ont été palliés en partie par un certain nombre de mesures d'atténuation. Cependant, le calendrier établi par le règlement GNSS, lequel prévoit qu'en 2013 au plus tard, le système mis en place dans le cadre du programme Galileo doit être entièrement opérationnel et fournir de façon indépendante le service ouvert (OS), le «service de sauvegarde de la vie» (Safety of Life ou SoL), le service commercial (CS), le service gouvernemental (Public Regulated Service ou PRS) et le service de recherche et de secours (Search and Rescue ou SAR) ne peut être respecté.

2) Il n'existe pas de cadre défini de financement et de gouvernance pour la phase d'exploitation des programmes Galileo et EGNOS après 2013. Le règlement GNSS couvre la période 2008-2013, donc le développement et la phase de déploiement du programme Galileo et le début de la phase d'exploitation d'EGNOS. En raison des dépassements de frais et des retards, la phase de déploiement du programme Galileo sera achevée en 2018-2019 et la phase d'exploitation démarrera progressivement en 2014. Comme le règlement GNSS ne définit pas de cadre pour le financement et la gouvernance des programmes

Galileo et EGNOS après 2013, une nouvelle base juridique est nécessaire pour que les systèmes soient opérationnels, maintenus et gérés dans le long terme.

Les phases de déploiement et d'exploitation du programme Galileo seront menées en parallèle pendant une période d'environ cinq ans (2014-2019). Au cours de cette période, la gouvernance de la phase de déploiement de Galileo devrait assurer la continuité, la cohérence et la crédibilité vis-à-vis des tiers et atteindre la continuité du service sans interruption pour les utilisateurs finals. La question de la gouvernance de la phase d'exploitation de Galileo doit être examinée et progressivement adaptée aux besoins et à l'expérience acquise en matière de fourniture de services initiaux. La gouvernance pour les opérations EGNOS doit être mise en place d'urgence.

Les objectifs politiques sont les suivants:

- mettre en place un premier système mondial de radionavigation par satellite (GNSS) sous contrôle civil, entièrement indépendant des autres systèmes existants, pour fournir des services GNSS ininterrompus et un avantage stratégique pour l'Europe;
- améliorer la résilience de l'infrastructure économique de l'Europe en fournissant un système de secours en cas de panne de signal des autres systèmes;
- maximiser les avantages socio-économiques pour l'Europe en s'appuyant sur des signaux plus précis, disponibles et robustes en libérant le potentiel de la radionavigation satellitaire de haute précision dans une bien plus large mesure qu'actuellement;
- élaborer la capacité technique européenne de développer, déployer et exploiter des infrastructures complexes à grande échelle.

Ces objectifs politiques ont été à la base de la définition de la politique européenne en matière de radionavigation par satellite dans le règlement GNSS, qui vise à doter l'UE de deux systèmes de radionavigation par satellite mis en place dans le cadre des programmes EGNOS et Galileo.

L'objectif de la proposition de règlement sous examen dépasse les capacités financières et techniques de chaque Etat membre individuel de sorte que les systèmes de radionavigation par satellite ne peuvent être réalisés qu'au niveau de l'UE. Ainsi, l'UE continue à assurer seule le financement des programmes Galileo et EGNOS lequel ne pourra pas dépasser un montant de 7,9 milliards d'euros pour la période de 2014 à 2020.

- Contrôle du principe de subsidiarité

La Commission se rallie aux objectifs de la proposition de règlement, en estimant que le financement et la gouvernance de Galileo ne peut se faire qu'au niveau communautaire.

- Echange de vues

Répondant à une question au sujet des retombées économiques de Galileo sur les entreprises luxembourgeoise, les experts gouvernementaux fournissent les informations suivantes :

- Des entreprises luxembourgeoises ont contribué à l'équipement technologique de Galileo. Dans le cadre du programme de l'ESA couvrant la phase de développement et de validation en orbite (phase dite IOV – in orbit validation) du système Galileo, les sociétés luxembourgeoises SES ASTRA TechCom et HITEC Luxembourg se sont

associées pour fournir les antennes dites TT&C (Tracking Telemetry and Command) destinées à contrôler les satellites de la flotte. Pour la phase de validation, deux de ces antennes ont été installées, l'une à Kiruna en Suède et l'autre à Kourou en Guyane.

- SES participe au système EGNOS. Ce contrat a une durée de 15 ans. Il est actuellement examiné comment un système similaire à EGNOS, lequel est uniquement conçu pour l'Europe, pourrait être mis en œuvre en Afrique. Vu l'expérience de SES en la matière suite à sa participation à EGNOS, l'entreprise est bien placée pour se voir attribuer le contrat pour le système africain.
- SES fait partie d'un consortium qui est en train de négocier les contrats relatifs au système GDDN (*Galileo Data Dissemination Network*), qui est une infrastructure terrestre de Galileo.

En ce qui concerne le financement de Galileo, l'expert gouvernemental est d'avis que l'estimation des coûts à 7 milliards d'euros pour la période de 2014 à 2020 est réaliste.

Il est prévu qu'en 2015, 18 satellites seront en orbite de sorte que le public pourra déjà profiter des services de navigation de Galileo. La constellation de Galileo sera complète avec le déploiement des 12 satellites restants jusqu'en 2020.

A noter que les systèmes de radionavigation américains et européens sont totalement compatibles.

- o **COM(2011) 831 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS concernant le programme européen de surveillance de la Terre (GMES) et sa mise en œuvre (à partir de 2014)**

- *Rapporteur : M. Marcel Oberweis*

Le dossier ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité

- Résumé du document

GMES est un des programmes phares de la politique spatiale de l'UE qui lui permet de réaliser des activités dans le domaine spatial, conformément à l'article 189 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est également un des programmes à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le programme GMES a en outre été intégré dans l'initiative européenne en matière de politique industrielle de la stratégie Europe 2020, compte tenu des bénéfices qu'il présente pour un large éventail de politiques de l'Union.

Afin de relever des défis toujours plus grands au niveau mondial, l'Europe a besoin de son propre système d'observation de la Terre, fiable et bien coordonné. Ce système, c'est le programme GMES.

GMES doit permettre de mieux comprendre comment notre planète risque d'évoluer et quelle influence ces changements pourraient avoir sur notre quotidien. Il garantira une fourniture ininterrompue de données et d'informations précises et fiables sur les questions environnementales, le changement climatique et les questions de sécurité à l'intention des décideurs de l'UE et de ses Etats membres. Ces informations sont indispensables pour les autorités publiques des Etats membres chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des

politiques. De même, la Commission européenne a besoin de ces informations pour fonder ses décisions politiques sur des preuves scientifiques. GMES contribuera également à la stabilité économique et à la croissance en stimulant les applications commerciales dans de nombreux secteurs grâce à un accès total et ouvert aux données d'observation de la Terre et aux services d'information.

La gouvernance du programme GMES exige une coordination et un contrôle politique, une gestion des tâches et des budgets, ainsi qu'une coordination technique de la mise en œuvre. A partir de 2014, un système de gouvernance approprié doit être mis en place pour tenir compte des besoins de la phase opérationnelle.

Il est envisagé que la Commission européenne reste responsable, au nom de l'Union, de la coordination politique globale, y compris de la négociation d'accords internationaux, de la consultation des communautés d'utilisateurs sur la base de l'expérience acquise grâce au forum d'utilisateurs existant, de l'adoption des programmes de travail, de la garantie des liens avec les politiques sectorielles, de la définition des aspects de sécurité et de politique des données, ainsi que des aspects de coopération internationale. Des dispositions appropriées sont toutefois nécessaires pour tenir compte de l'augmentation des tâches de gestion du programme dans sa phase opérationnelle, qui nécessite la participation de personnel spécialisé difficile à recruter au sein des services centraux de la Commission. La création d'une nouvelle agence dans les délais autorisés n'étant pas considérée comme réaliste, ces tâches pourraient être déléguées à une entité européenne existante.

La possibilité de déléguer la gestion de l'ensemble du programme à l'Agence spatiale européenne a été examinée, mais ne semble pas appropriée pour plusieurs raisons. Premièrement, l'ESA est une agence de recherche et de développement. Deuxièmement, l'ESA est une agence spatiale, alors qu'une grande partie du programme GMES dépasse le cadre des activités spatiales. Enfin, troisièmement, compte tenu du fait que GMES devrait bénéficier aux citoyens dans l'ensemble de l'Union européenne, la Commission est favorable à une approche commune qui associe l'ensemble des 27 Etats membres de l'Union. En conséquence, afin de permettre également de futures synergies avec la gestion du programme Galileo, certaines tâches relatives à la gestion du programme, telles que l'évaluation, la négociation et le suivi des contrats, pourraient être déléguées à l'Agence du système mondial de navigation par satellite (GNSS) européen.

Il est proposé que, sous le contrôle politique de la Commission européenne, les activités de gestion du programme confiées à cette Agence n'incluent pas les opérations et soient liées, entre autres, à la gestion des fonds alloués au programme et au contrôle de la mise en œuvre des tâches.

- Echange de vues

L'expert gouvernemental donne les explications supplémentaires suivantes :

- Contrairement à Galileo, certains pays disposent déjà d'un acquis technologique en matière d'observation de la terre, comme par exemple la France avec ses satellites SPOT (Système probatoire d'observation de la Terre). Un objectif de GMES est de renforcer la coopération au niveau des structures existantes et de promouvoir une harmonisation des systèmes.

- Alors que Galileo dispose déjà d'un modèle de gouvernance, celui de GMES reste encore à définir.

- La politique des données engendrées par GMES est un autre point important à clarifier. Alors que les données livrées par Galileo sont librement accessibles, il n'a pas encore été déterminé au niveau européen si cela vaut également pour GMES.

- La Commission européenne propose de ne pas intégrer le programme GMES dans les perspectives financières 2014-2020, mais de le financer par un Fonds spécifique auquel contribuent les 27 Etats membres sur base de leur revenu national brut. Or le Conseil et le Parlement européen sont plutôt d'avis que GMES devrait être financé par le budget communautaire afin de garantir une certaine transparence et une discipline budgétaire. Il ne semble pas opportun d'externaliser le contrôle du programme à un organe intergouvernemental. L'expert gouvernemental estime que le programme GMES, qui est pourtant un des programmes phares de l'UE, sera réintégré dans le cadre financier communautaire.

- En ce qui concerne le modèle de gouvernance de GMES, le Luxembourg profitera plus d'une gouvernance communautaire sous le contrôle de la Commission européenne. La majorité des Etats membres plaide d'ailleurs pour cette même approche.

- En général, tous les Etats membres sont intéressés par les services offerts par GMES. A titre d'exemple, il s'agit des applications dans le domaine de la météorologie, du changement climatique, mais également du contrôle des frontières extérieures de l'UE au niveau des littoraux (p.ex. pour FRONTEX). Certains pays qui disposent déjà des systèmes nationaux d'observation de la terre, tels que la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou encore l'Italie, auront certes des retombées plus importantes à court terme grâce à GMES.

- Le Gouvernement avait mené des réflexions au sujet de l'opportunité d'un centre de données pour GMES au Luxembourg. Vu que de nombreuses structures similaires existent déjà en Europe, il a finalement été renoncé à cette idée.

o **COM(2011) 777 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS -Programme de travail de la Commission pour l'année 2012 - Réaliser le renouveau européen**

- *Rapporteur : M. Marcel Oberweis*

Le programme de travail de la Commission européenne fait suite au discours sur l'état de l'Union de septembre 2011 du Président Barroso. Ce dernier et le débat qui s'en est suivi au Parlement européen ont confirmé l'existence d'un large consensus sur le fait que l'UE doit donner la priorité absolue au soutien d'une relance économique durable et génératrice d'emploi. Ce n'est qu'en retrouvant le chemin de la croissance et en rétablissant la confiance que nous pourrions instaurer le modèle social européen unique. La Commission répond à ces impératifs de plusieurs manières. Elle utilise une grande partie de ses ressources pour mettre résolument en œuvre des décisions qui ont déjà été adoptées – et qui concernent aussi bien des tâches qui lui incombent de longue date, comme veiller à l'application pleine et entière du droit de l'UE à travers l'Union ou encore exécuter le budget de l'UE, soit directement, soit en gestion conjointe avec les États membres, que des responsabilités bien plus récentes, résultant directement des mesures qu'elle a prises face à la crise actuelle.

Bâtir une Europe de stabilité et de responsabilité

Le paysage économique de l'UE a radicalement changé sur les quelques dernières années. Europe 2020, la stratégie économique de l'Union européenne, reconnaît l'interdépendance des Etats membres et définit la manière dont il est possible d'œuvrer ensemble, au niveau de l'UE et au niveau national, pour atteindre les objectifs fixés et ramener l'économie sur la voie de la croissance et de la création d'emplois tout en jetant les bases d'un avenir durable. Des recommandations par pays ont été adressées à tous les Etats membres en vue de

remédier à leurs problèmes les plus urgents. La deuxième analyse annuelle de la croissance définira le cadre du semestre européen 2012. Une réforme globale de la réglementation et de la surveillance financières a permis d'asseoir le système financier de l'UE sur des bases solides. En adoptant une législation en faveur de la gouvernance économique (le paquet «gouvernance économique»), l'UE a étoffé et renforcé ses mécanismes de surveillance des politiques nationales. Plusieurs Etats membres font l'objet d'une surveillance accrue dans le cadre d'un programme d'ajustement économique. De nouveaux outils ont été élaborés pour faire face à la pression sans précédent à laquelle sont soumises les finances publiques. L'UE doit maintenant agir avec urgence et détermination pour mettre la réforme en œuvre sans tarder. Nous devons fournir la preuve que toutes les institutions coopèrent pour franchir rapidement les étapes essentielles du processus.

Bâtir une Europe de croissance durable et de solidarité

Seule une action positive de l'UE et des Etats membres à l'appui de la compétitivité et de l'inclusion sociale permettra de renouer durablement avec la croissance et la création d'emplois. Pour obtenir des résultats, il faudra agir avec plus de détermination pour fournir aux entreprises un cadre favorable qui les aidera à créer des emplois et à trouver de nouveaux marchés. Il s'agit là d'un aspect essentiel des propositions à l'examen concernant les programmes de dépenses de l'UE. La nouvelle génération des politiques de cohésion est centrée sur les emplois et la croissance de demain. Horizon 2020, le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation, exploitera la base de connaissances de l'UE pour favoriser la croissance des entreprises, tandis que les mesures en faveur de la compétitivité viseront notamment à soutenir les PME. Erasmus pour tous, le nouveau programme pour l'éducation, la formation et la jeunesse, donnera un coup de pouce à la modernisation des systèmes éducatifs en Europe. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe mobilise des fonds en faveur des projets les plus profitables pour l'économie européenne et soutient les infrastructures en tant que facteurs de croissance.

Permettre à l'UE de se faire entendre du reste du monde

Présenter une Union européenne unie constitue le meilleur moyen de garantir l'efficacité de notre action sur la scène mondiale. L'UE est la plus grande économie de la planète. Avec ses Etats membres, elle fournit plus de la moitié de l'aide humanitaire et de l'aide au développement dans le monde. Elle défend les valeurs universelles des droits de l'homme et de la démocratie, le respect du droit international et l'idée d'un ordre multilatéral efficace, auxquels elle reste profondément attachée. Lorsqu'elle parle d'une seule voix, son influence est considérable. Pour relever les défis posés par la mondialisation et tirer parti des possibilités qui en découlent, l'UE doit continuer à renforcer son action pour la défense et la promotion de nos valeurs et de nos intérêts tout en œuvrant à l'amélioration de la prospérité et de la sécurité dans le reste du monde.

L'action extérieure de l'UE s'insère dans la trame de ses relations multilatérales, régionales et bilatérales, de ses cadres d'action existants tels que la politique commerciale et la politique de développement, ainsi que des volets extérieurs de ses nombreuses politiques internes. L'Union continuera de mettre ces politiques en œuvre tout en faisant face aux défis posés par une actualité mondiale en rapide évolution.

Une réglementation intelligente et mise en œuvre effective

La réalisation des réformes exposées dans le présent programme présuppose un bon fonctionnement de la législation de l'UE à tous les niveaux. L'action de l'UE doit faire l'objet de vérifications tout au long du cycle, de la conception à l'actualisation en passant par la mise en œuvre et l'évaluation, pour s'assurer qu'elle répond aux normes d'efficacité et

d'efficience les plus élevées. Il y a lieu de veiller à ce que la charge réglementaire soit aussi légère que possible.

Le droit d'initiative de la Commission et sa qualité de gardienne du traité font que c'est à elle qu'il incombe plus particulièrement de maintenir ces normes à un niveau élevé. Que ce soit dans le cadre de ses travaux ou du suivi et de l'application effective de la législation adoptée, la Commission est déterminée à faire en sorte que les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens de l'UE puissent goûter aux fruits de la réforme.

Le programme de travail de la Commission est accompagné de trois annexes:

- une liste de 129 initiatives que la Commission entend mettre en place en 2012, et d'autres initiatives éventuelles qu'elle étudiera d'ici la fin de son mandat (annexe I),
- une liste d'initiatives visant à simplifier les procédures et à réduire la charge administrative (annexe II) et une liste de propositions de retrait d'actions en cours (annexe III).

3. Divers

Les prochaines réunions de la Commission auront lieu :

- **Jeudi le 26 janvier 2012 à 10h30** : réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports;
- **Lundi le 30 janvier 2012 à 10h30** : examen de l'avis du Conseil d'Etat au sujet du projet de loi 6283 (Université);
- **Lundi le 6 février 2012 à 10h30** : continuation des travaux au sujet du projet de loi 6283.

Luxembourg, le 25 janvier 2012

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Marcel Oberweis